



LE 4 JUILLET 2011

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 4 juillet 2011 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présente : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

Absence motivée : M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Monsieur le maire Michel Paré invite Monsieur Pierre Renaud à présenter les projets de règlements nos 1143 et 1144 et les conséquences de leur adoption :

RÈGLEMENT NO 1143

Projet de règlement numéro 1143 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour créer une nouvelle zone dans la rue St-Émile à même la zone 31-H et y spécifier les usages, les normes de lotissement et d'implantation et l'apparence extérieure des constructions. »

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Monsieur Renaud fait mention des changements apportés audit règlement.

RÈGLEMENT NO 1144

Projet de règlement numéro 1144 intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) et portant le numéro 972 pour assujettir à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction et de certificat d'autorisation pour les rénovations extérieures qui modifient l'apparence architecturale des bâtiments principaux compris dans la zone 66-H. »

Monsieur Renaud fait mention des changements apportés audit règlement.

Diverses questions sont posées relativement à ces règlements.

20 h 30 **ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

5355-040711 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORTS

C.C.U.

- . Rapport des permis juin 2011

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire mai 2011
- . États financier 2010 de l'Office municipal d'Habitation de Beauré
- . Rapport financier vérifié au 31 décembre 2010 du Régime de retraite des employés municipaux

5356-040711 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2011**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011.

5357-040711 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1100889 à 1100970	115 371,41 \$
Numéros 1100971 à 1101048	348 118,36 \$
Numéros 1101049 à 1101058	79 359,92 \$
Journal des annulations	(854,44 \$)
Numéros 1101059 à 1101102	78 580,80 \$

5358-040711 **CONVENTION COLLECTIVE**

Attendu les 5 rencontres de négociations intervenues en 2010;

Attendu l'offre finale de la Ville déposée le 14 décembre 2010;

Attendu l'offre refusée par les employés le 19 janvier 2011;

Attendu les rencontres avec M. Jean Nolin, médiateur-conciliateur les 6 avril et 17 mai 2011;

Attendu l'hypothèse de règlement présentée par M. Jean Nolin, médiateur-conciliateur;

Attendu que les employés syndiqués ont accepté à l'unanimité l'hypothèse de règlement du médiateur-conciliateur;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement :

- a) d'accepter la proposition du médiateur conciliateur;
- b) d'autoriser le maire, M. Michel Paré et M. Roch Lemieux, directeur général ou Mme Johanne Gagnon, greffière à signer la convention collective.

5359-040711 **LES AMIS DU CAP TOURMENTE – BAIL AU CENTRE COMMUNAUTAIRE – LOCAL C-3**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière Mme Johanne Gagnon, à signer un bail avec Les Amis du Cap Tourmente, pour le local C-3 situé au Centre communautaire, pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2013 au coût de :

	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Taux base communautaire :	1,52 \$	1,56 \$	1,60 \$

5360-040711 **HYDRO-QUÉBEC- ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU AÉRIEN – BOUL. STE-ANNE (ROUTE 138)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser Hydro-Québec à procéder à l'enfouissement du réseau aérien du boul. Ste-Anne (Route 138) entre l'entrée de la polyvalente et le restaurant La Camarine.

5361-040711 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1142**
(ajout de panneaux d'arrêt et interdiction de stationnement)

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'adopter le Règlement no 1142 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement numéro 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour:*

- *ajouter des panneaux d'arrêt dans les rues du Court-Vallon, de la Brunelle, du Cormier, des Pignons, Belhumeur et des Outardes;*
- *interdire le stationnement le long des voies de circulation à l'usage exclusif des bicyclettes et des piétons du 1^{er} avril au 15 novembre d'une même année;*
- *interdire le stationnement en tout temps sur une section de la rue de la Seigneurie. »*

5362-040711 **ABROGER RÉOLUTION #5337-060611**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'abroger la résolution #5337-060611 adoptée le 6 juin 2011 relativement au Règlement no 1142.

5363-040711 **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de verser une somme de 562,71 \$.

5364-040711 **PUBLICITÉ FEUILLET PAROISSIAL**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de souscrire à une publicité dans le feuillet paroissial au coût de 176,00 \$ plus les taxes applicables.

5365-040711 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1137-1**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le Règlement no 1137-1 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et portant le numéro 965 pour modifier l'article 2.5 relativement à la définition hauteur d'un bâtiment (en mètre).* »

5366-040711 **PROJET DE CONSTRUCTION – COTEAUX MONT STE-ANNE (250, RUE DES GLACIERS)**

Attendu que Habitations Canadiennes ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Les Coteaux Mont Ste-Anne qui sera désignée comme étant le 250, rue des Glaciers;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1097, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1097 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que la construction s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par, Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5367-040711 **PROJET DE CONSTRUCTION – COTEAUX MONT STE-ANNE (271 À 281, RUE DES GLACIERS)**

Attendu que Habitations Canadiennes ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de deux maisons unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire Les Coteaux Mont Ste-Anne qui seront désignées comme étant les 271 et 281, rue des Glaciers;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1097, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1097 et qu'ils sont d'avis que les projets sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que les constructions s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par, Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5368-040711 **ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 1143-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 967 (RUE SAINT-ÉMILE)**

Attendu la consultation publique tenue ce jour;

Attendu les changements proposés au règlement par le comité consultatif d'urbanisme et tel que mentionné par Monsieur Pierre Renaud lors de la consultation publique;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter avec les changements proposés le second projet de Règlement no 1143-1 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour créer une nouvelle zone dans la rue St-Émile à même la zone 31-H et y spécifier les usages, les normes de lotissement et d'implantation et l'apparence extérieure des constructions.* »

5369-040711 **PROJET DE CONSTRUCTION -PIGNONS-SUR-MONT (105 ET 95 RUE DES PIGNONS, TERRAINS 35 ET 36)**

Attendu que Construction Claude Martin Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de deux maisons unifamiliales isolées dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont qui seront désignées comme étant les 95 et 105, rue des Pignons;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les projets sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que les constructions s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5370-040711 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (11, RUE DE LA BRUNELLE)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé des plans préparés par M. Nicolas Tremblay en date du 16 juin 2011 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le projet domiciliaire intégré Faubourg de la Crête qui sera désignée comme étant le 11, rue de la Brunelle;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5371-040711 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (RUE DE LA SUPER S, TERRAINS C-13, C-14, C-15, C-16)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé des plans pour une demande de permis pour la construction de quatre résidences unifamiliales en rangées dans le projet domiciliaire intégré Faubourg de la Crête et correspondant aux terrains identifiés comme étant les numéros C-13, C-14, C-15 et C-16, rue de la Super S;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5372-040711 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (RUE DE LA PIONNIÈRE, TERRAINS B-48 ET B-49)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 16 juin 2011 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête et correspondant aux

terrains identifiés comme étant les numéros B-48 et B-49, rue de la Pionnière;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5372-040711 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (RUE DE LA PIONNIÈRE, TERRAINS B-50 ET B-51)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 16 juin 2011 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête et correspondant aux terrains identifiés comme étant les numéros B-50 et B-51, rue de la Pionnière;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5373-040711 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (RUE DE LA PIONNIÈRE, TERRAINS B-52 ET B-53)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 4 avril 2011 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête et correspondant aux terrains identifiés comme étant les numéros B-52 et B-53, rue de la Pionnière;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5374-040711 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (RUE DE LA PIONNIÈRE, TERRAINS B-60 ET B-61)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 16 juin 2011 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête et correspondant aux terrains identifiés comme étant les numéros B-60 et B-61, rue de la Pionnière;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5375-040711 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (RUE DE LA PIONNIÈRE, TERRAINS B-62 ET B-63)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 16 juin 2011 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête et correspondant aux terrains identifiés comme étant les numéros B-62 et B-63, rue de la Pionnière;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5376-040711 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT (TERRAIN 41)**

Attendu que Mme Sophie Brisson et M. Serge Bergeron ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont et correspondant au terrain identifié comme étant le numéro 41, rue des Pignons;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que les constructions s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5377-040711 **DÉMISSION DE MME LAURIE LAPERRIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de prendre acte de la démission de Mme Laurie Laperrière.

5378-040711 **LES EXCAVATIONS LAFONTAINE – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser le paiement du décompte progressif #1 au montant de 64 065,46 \$ à Excavations Lafontaine inc., le tout conditionnellement à l'acceptation par BPR-Infrastructure inc. et M. Richard Lampron, directeur des travaux publics, à même le règlement d'emprunt numéro 1036 adopté partiellement par le ministère des Affaires municipales et des Régions en date du 13 mai 2011 pour un montant de 250 000 \$.

5379-040711 **CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES – POSE D'UNE CONDUITE DE 1500 MM SOUS LA VOIE FERRÉE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à signer le certificat de réception provisoire relativement à la pose d'une conduite de 1500mm sous la voie ferrée.

5380-040711 **RUE INDUSTRIELLE – ABAT POUSSIÈRE**

Attendu les ouvrages reliés à l'égout pluvial qui devront être exécutés dans le cadre de la réfection de la route 138;

Attendu qu'il y a lieu de retarder la pose de pavage sur la rue Industrielle après l'exécution desdits travaux;

En conséquence, Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser trois (3) épandages d'abat-poussière sur la rue Industrielle au montant de 990,00 \$ plus taxes chacun.

5381-040711 **TERRAIN DE SOCCER**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de mandater la compagnie « Éco Verdure » pour faire la mise en forme du petit terrain de soccer situé à l'arrière de l'école secondaire Mont Sainte-Anne pour un montant maximum de 8 130,29 \$ incluant les taxes, le tout conditionnellement à l'acceptation par la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.

5382-040711 **ACCOMPAGNATRICE CAMP D'ÉTÉ**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'ajouter une ressource supplémentaire pour l'accompagnement d'un enfant pour une période de 3 jours par semaine à compter du 5 juillet jusqu'au 17 août représentant un montant de 1 820 \$.

5383-040711 **REMPLACEMENT DE L'ANTENNE AU MONT SAINTE-ANNE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de mandater la compagnie « Novicom » afin de remplacer l'antenne installée sur le Mont Sainte-Anne au montant de 1 806,00\$ plus les taxes applicables.

5384-040711 **OUVERTURE D'UN POSTE TEMPORAIRE DE DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser l'affichage, à l'interne, d'un poste temporaire de directeur adjoint au Service de sécurité incendie.

5385-040711 **FESTIVAL DES POMPIERS**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de verser la somme de 500,00 \$ à titre d'aide financière pour la participation de nos pompiers au Festival des pompiers de Charlevoix.

5386-040711 **REMERCIEMENTS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de remercier M. Christian Paré,

directeur adjoint au Service de sécurité incendie pour ses nombreuses années d'implication tant à titre de pompier que de directeur adjoint. Nous lui souhaitons bon succès dans ses nouvelles fonctions.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Sept (7) personnes sont présentes des questions sont posées concernant :

5387-040711 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21 h 13.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe